



Commune de Lignières

Place du Régent 1
2523 Lignières

Procès-verbal du Conseil général du 10 décembre 2020 Salle de la Gouvernière Séance ordinaire

Ordre du jour

1. Appel.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 septembre 2020.
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Communications du président.
5. Budget de l'exercice 2021. Rapport à l'appui.
6. Renouvellement du contrat liant la Commune de Lignières au Parc régional Chasseral pour la période 2022 à 2031. Rapport à l'appui.
7. Adoption du nouveau Règlement général du Conseil d'événements scolaires (CESC). Rapport à l'appui.
8. Adoption de modifications apportées au Règlement général de la Commune de Lignières. Rapport à l'appui.
9. Adoption de modifications apportées au Règlement communal relatif à la gestion des déchets. Rapport à l'appui.
10. Demande de crédit-cadre de CHF 200'000.- pour procéder à l'extension et au renforcement du réseau de chauffage à distance en 2021, 2022, 2023 et 2024. Rapport à l'appui.
11. Demande de crédit d'engagement de CHF 430'000.- pour la révision du plan d'aménagement local (PAL) et les études qui lui sont liées. Rapport à l'appui.
12. Rapport d'information de la déléguée (Mme Sabine Krieg) au Conseil d'établissement scolaire communal (CESC).
13. Rapport d'information du délégué (M. Jean-Philippe Léchet) au Conseil intercommunal du syndicat de l'Ecole obligatoire de la région de Neuchâtel (éorén).
14. Rapport d'information du délégué (M. Raphaël Humbert-Droz) au Conseil intercommunal du syndicat pour l'épuration des eaux, du Landeron, de Lignières, La Neuveville et Nods (SIEL).
15. Rapport d'information du délégué (M. Jérôme Ribeaud) au Comité de gestion de l'Association du Centre d'animation et de prévention (Le CAP).
16. Lettres et pétitions.
17. Motions et propositions.
18. Résolutions, interpellations et questions.
19. Communications du Conseil communal.

1. **Ouverture de la séance, appel**

Le président du Conseil général, A. Amstutz, ouvre la séance à 20 heures. Il donne la parole au secrétaire du Conseil général, M. Stauffer, pour l'appel.

Le secrétaire du Conseil général, M. Stauffer, procède à l'appel. 16 membres du Conseil général sont présents et 1 est absent. Les membres du Conseil communal sont tous présents. S. Bianchini,

administrateur communal et C. Chédel, collaboratrice administrative en charge du procès-verbal sont présents.

A. Amstutz rappelle que les questeurs sont C. Charpilloz et H.-C. Schmidt.

2. **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 septembre 2020**

Tous les membres du Conseil général ont eu accès au procès-verbal. Il n'y a pas de remarque, ni de question. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. **Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. **Communications du président**

A. Amstutz indique qu'il est regrettable que la situation sanitaire nous impose une fin d'année qui ne pourra pas être festive. Au chapitre des mauvaises nouvelles, la réception des nouveaux habitants a été renvoyée à l'année prochaine tandis que le Noël des Aînés et la réception des jeunes de 18 ans ont dû être annulés. En lieu et place, le Conseil communal a offert un petit présent à chacun. Dans le chapitre des bonnes nouvelles, lors de la votation du 27.09.2020, la population de Lignièrès a décidé de soutenir l'avis du Conseil communal et du Conseil général en acceptant l'adaptation de la perception de l'impôt foncier. Cela soulagera un peu le budget communal et c'est un signe encourageant pour les élus.

A. Amstutz informe que C. Stauffer a déposé une motion et une proposition qui ne pourront pas être traitées ce soir, car elles auraient dû parvenir 30 jours avant la séance de ce soir afin d'être inscrites à l'ordre du jour. C. Stauffer a également déposé une question, qui sera traitée au point 18 de l'ordre du jour.

A. Amstutz remercie les membres du Conseil communal et du Conseil général qui participent à leur dernière séance ce soir, pour leur engagement en faveur de la Commune de Lignièrès. Il souhaite bon vent à ceux qui restent et aux nouvelles recrues.

5. **Budget de l'exercice 2021**

A. Amstutz passe en revue les comptes de fonctionnement détaillés du budget 2021, chapitre par chapitre.

O. Moulin demande pourquoi on ne prend pas de réserve par rapport à la situation Covid. Il lui semblerait prudent de prendre une marge de 10-15%.

C. Hadorn indique que cela a été discuté en séance du Conseil communal, mais étant donné qu'on a aucune idée de ce qui pourrait se produire, le Conseil communal a décidé de rester prudent, mais aucun facteur de pondération n'a été compté.

O. Moulin pense que le budget est trop positif et qu'il faudrait faire plus attention.

C. Hadorn indique que les impôts 2021 sont calculés sur les revenus 2019, année pas encore impactée par la crise sanitaire.

Il n'y a plus de question ni de remarque par rapport aux comptes de fonctionnement détaillés du budget.

F. Wermeille, au nom de la commission financière et de gestion, indique qu'ils se sont réunis en date du 30 novembre avec 5 membres présents et en présence du Conseil communal. Le budget présenté ne tient nullement compte des incidences incontournables et inévitables de la situation sanitaire et de ses conséquences, simplement, à ce jour, celles-ci sont incalculables et imprévisibles. La commission constate entre autres une maîtrise de la charge sociale, alors que la participation aux subsides LAMAL continue son ascension. En outre, elle s'interroge sur l'utilité de la remise en état du parcours VITA. Les budgets planifiés jusqu'en 2024 tablent sur des déficits de l'ordre de CHF 250'000.- à CHF 300'000.-. Suite à la réévaluation de nos biens, notre fortune est en mesure de les supporter, quand bien même, évidemment, une planification de budgets équilibrés serait salvatrice sur le long terme.

Nous avons pu constater ces trois dernières années à quel point il est difficile de contenir ou de comprimer les dépenses. Concernant les revenus, taxes et impositions, nous sommes pratiquement au maximum de ce que nous pouvons solliciter auprès de nos concitoyens. Restent les investissements qui sont encore un levier, et donc où la prudence doit s'imposer. La planification 2021-2024 des investissements envisagés permet de maintenir des charges d'intérêts et d'amortissements stables, étant donné que les frais de certains investissements arrivent ou arriveront à leur terme. Concernant les investissements planifiés par le Conseil communal, le Conseil général sera interpellé en temps et en heure.

La commission financière et de gestion est unanime à soutenir le budget 2021.

Il n'y a aucune autre question ni remarque par rapport à ce budget.

A. Amstutz donne lecture du projet d'arrêté relatif à l'adoption du budget de l'exercice 2021.

L'arrêté est adopté par 14 voix pour et 1 abstention.

6. **Renouvellement du contrat liant la Commune de Lignières au Parc régional Chasseral pour la période 2022 à 2031**

L'entrée en matière est acceptée par 14 voix et 1 abstention.

A. Amstutz indique qu'il y a 4 points qui doivent motiver à le renouveler, qui sont les suivants :

- Bénéficier d'actions pertinentes de développement durable menées sur le terrain par une équipe professionnelle depuis 20 ans,
- Engager la région avec dynamisme dans les défis climatiques, énergétiques et de mobilité,
- Mobiliser d'importants financements externes à la région via un financement annuel de CHF 4.- par habitant.
- Appartenir aux territoires d'exception que représentent les 19 Parcs suisses.

Il n'y a pas de question ni de remarque par rapport au renouvellement de ce contrat.

A. Amstutz donne lecture du projet d'arrêté.

F. Wermeille, au nom de la commission financière et de gestion, relève l'intensité du trafic menant au col à certaines périodes et souhaite qu'à terme, des solutions de délestage soient imaginées et appliquées. Néanmoins, et pour sa majeure partie, cette charge de trafic ne peut être imputable au Parc lui-même. Les dirigeants du Parc ont mené passablement de projets dont la visibilité est évidente et dont le rayonnement est reconnu. Certes, pour nous, gens de la campagne, certains paraissent quelque peu idéalistes : il faut reconnaître toutefois que l'intéressement est au rendez-vous. A mon sens, un point particulièrement positif est le label « Parc Suisse ». Ce label a été introduit en 2012 et certifie déjà à ce jour plus de 2'000 produits

dans 14 des 19 Parcs suisse. Parmi la jungle et l'incompréhension des labels actuels, celui de « Parc Suisse » est particulièrement bien identifié par les citoyens car les exigences sont facilement saisissables. Au final, cette reconnaissance et cette visibilité sont bénéfiques pour nos producteurs et artisans.

La commission financière et de gestion soutient le renouvellement de ce contrat.

Le renouvellement du contrat est adopté à l'unanimité.

7. Adoption du nouveau Règlement général du Conseil d'événements scolaires (CESC)

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

A. Amstutz indique que le rapport indique que les modifications visent principalement une mise en conformité du règlement du droit supérieur et à un assouplissement à la désignation des membres du CESC. Le CESC devient le conseil d'événements scolaires communal.

Personne n'a de question ou de remarque par rapport à l'adoption de ce nouveau règlement.

La commission financière et de gestion n'a pas étudié ce projet et ne s'est pas prononcée dessus.

A. Amstutz donne lecture du projet d'arrêté.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

8. Adoption de modifications apportées au Règlement général de la Commune de Lignières.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

A. Amstutz indique qu'on doit apporter des modifications au règlement général de la commune de Lignières, notamment concernant le changement de nom du CESC et également afin de créer une commission consultative de l'énergie qui remplacera la commission CAD et aussi afin d'officialiser la nouvelle commission des Aînés dès l'année prochaine.

C. Stauffer pourquoi on nomme plus de membres pour la commission de police du feu ? Il pense que ce n'est pas nécessaire d'être autant.

C. Hadorn répond que lorsque la commission de police du feu et de salubrité publique ont été regroupées, on comptabilisait 7 membres.

R. Humbert-Droz indique que la commission de la salubrité a été fusionnée avec la commission de police du feu il y a plusieurs années. A l'époque la salubrité publique intervenait uniquement sur dénonciation. Il a reçu aujourd'hui la documentation pour inclure la salubrité publique à la commission de police du feu dès 2021, ce qui explique ce membre de plus. Cela doit être mis en place.

H.-C. Schmidt demande confirmation de ce qu'il a compris, soit qu'on avait 2 commissions, qui, regroupées comptabilisaient un total de 7 membres. A-t-il bien compris qu'il ne s'agit pas d'une augmentation ?

R. Humbert-Droz répond que les membres de la commission de salubrité publique avaient été totalement supprimés et que nous allons maintenant augmenter d'une personne pour mettre en place les contrôles de la salubrité publique. Ce n'est donc pas une augmentation.

O. Moulin demande pourquoi on ne voit pas la commission du PAL dans la liste.

C. Hadorn indique que la commission qui a été créée restera, mais elle concerne un projet à court terme.

A. Amstutz demande aux membres du Conseil communal s'il y a la possibilité de changer le nombre de membres actifs à la commission du feu et de salubrité publique ?

C. Hadorn indique que c'est possible, mais à quel nombre ?

C. Stauffer indique qu'ils sont dans le flou car ils ne savent pas s'il y aura plus de travail.

C. Hadorn indique c'est soit ce nombre, soit deux membres de moins, car il faut être un nombre impair.

R. Humbert-Droz demande si on réduit à 4 membres et un membre du Conseil communal. Cela n'est pas possible, car ils sont obligés d'être 5 membres présents lors des visites et le conseiller communal n'y participe pas.

Il n'y a pas d'autre remarque ou question.

A. Amstutz donne lecture du projet d'arrêté.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

9. **Adoption de modifications apportées au Règlement communal relatif à la gestion des déchets.**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

A. Amstutz indique que le rapport du Conseil communal a pour but de régler la problématique de la perception de la taxe des déchets auprès des résidences du camping.

M. Stauffer demande si cela concerne l'augmentation de la taxe ménage ?

C. Hadorn indique que cela n'a rien à voir.

M. Stauffer demande si c'est suite au refus de coopérer des responsables du camping ?

C. Hadorn répond par l'affirmative et que c'est clair dans le rapport.

C. Stauffer indique que l'augmentation de la taxe aura de toute manière lieu. Le but est là selon lui.

C. Stauffer demande quelle est la durée minimum de résidence pour qu'on considère que c'est une résidence secondaire ou principale ? Où se situe la limite ?

C. Hadorn indique que la durée de 3 mois fait foi.

C. Stauffer demande si la taxe est la même si la personne habite au camping ou pas ?

S. Bianchini précise que dès qu'il y a plus de 3 mois de résidence, c'est une résidence principale. Pour ceux qui sont résidents plus de 3 mois par année, c'est une résidence principale. C'est donc la taxe ménage qui s'applique.

R. Humbert-Droz rappelle que cette taxe est prévue pour mettre tout le monde sur pied d'égalité. Les propriétaires de chalets en résidence secondaire situés au bord de la forêt payent cette taxe alors que les trois cents et quelques mobil-homes du camping ne la payent pas.

A. Amstutz corrige car les résidents du camping payent une taxe, mais c'est le propriétaire du camping qui en bénéficie.

F. Wermeille, au nom de la commission financière et de gestion, indique que pour les motifs déclinés par l'exécutif, l'impossibilité de percevoir cette taxe auprès des résidents du camping est simplement injuste et irrégulière, en ce sens qu'une partie de ces frais est finalement supportée par toutes les autres personnes assujetties. La modification proposée mettra la Commune en mesure de percevoir effectivement cette taxe par un canal différent. Le succès lié à cette modification est validé par les hommes de loi.

La commission financière et de gestion soutient l'adoption de modifications apportées à ce règlement à l'unanimité.

C. Stauffer demande si une résidence principale est autorisée au camping ?

C. Hadorn indique qu'une résidence principale n'est pas autorisée au camping.

S. Bianchini indique que dans le Canton de Neuchâtel, certains campings autorisent la résidence principale. A Lignières, la convention signée à l'époque ainsi que le règlement d'aménagement communal ne permettent pas une domiciliation à l'année au camping. La loi sur le contrôle des habitants ne peut toutefois pas empêcher les gens d'habiter là. Une procédure est actuellement en cours, car le règlement d'aménagement et la convention ne sont pas respectés.

Il n'y a pas d'autre remarque ou question.

A. Amstutz donne lecture l'arrêté.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

10. **Demande de crédit-cadre d'engagement de CHF 200'000.- pour procéder à l'extension et au renforcement du réseau de chauffage à distance en 2021, 2022, 2023 et 2024**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

A. Amstutz indique que le crédit sollicité permettra de financer huit nouveaux raccordements au chauffage à distance sur quatre années. Il constate qu'une erreur s'est glissée. Ce n'est pas 8 x CHF 25'000.-, mais 8 x CHF 18'000.-.

S. Bianchini confirme cette erreur.

A. Amstutz indique que le crédit-cadre porte sur 4 exercices.

F. Wermeille, au nom de la commission financière et de gestion, indique qu'il s'agit ici de définir et d'adopter un crédit portant sur la durée de la nouvelle législature afin que la Commune puisse répondre aux besoins de nouveaux raccordements en fonction de la demande. Cette manière de faire évite de passer par une demande de crédit pour chacun des nouveaux raccordements au CAD.

La commission financière et de gestion soutient cette demande de crédit à l'unanimité.

Il n'y a pas d'autre remarque ou question.

A. Amstutz donne lecture l'arrêté.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

11. **Demande de crédit d'engagement de CHF 430'000.- pour la révision du plan d'aménagement local (PAL) et les études qui lui sont liées.**

O. Moulin aimerait relever un point avant que l'entrée en matière ne soit acceptée. La révision du plan d'aménagement local (PAL) est un projet ponctuel majeur pour la commune de Lignières. On est en fin de législature. Il ne trouve pas très élégant de faire voter un tel budget à la fin d'une législature.

C. Hadorn répond que le processus est lancé, qu'il y a des délais à tenir, qu'on a déjà perdu assez de temps entre l'Etat et la commune. Le but n'est pas pour vite passer cette demande en fin de législature pour donner le problème aux autres car on sera toujours là. Ce n'était donc pas inélégant de le faire.

L'entrée en matière est acceptée par 14 voix pour et 1 voix contre.

A. Amstutz indique que le rapport du Conseil communal indique notamment que les communes neuchâteloises se doivent d'adapter leur plan d'aménagement local d'ici au 31.12.2023. Cette révision est constituée de 5 phases principales, à savoir :

1. Séance de démarrage avec les services de l'Etat pour définir les objectifs, évaluer l'ampleur de la révision et fixer les bases de la pré-étude.
2. Elaboration d'une pré-étude pour effectuer un diagnostic, inventorier les problèmes à traiter, définir les études à conduire, fixer des délais et estimer les coûts.
3. 2^{ème} séance avec les services de l'Etat pour déterminer un projet de territoire et effectuer une analyse de faisabilité.
4. Travaux de révision du plan d'aménagement local à proprement dit avec l'établissement de tous les plans et règlements qui s'y rapportent (le dossier doit être transmis au Service cantonal de l'aménagement du territoire d'ici fin 2021).
5. Procédure d'adoption du nouveau plan d'aménagement local par le Conseil général et le Conseil d'Etat, délai référendaire, enquête publique, traitement des oppositions, etc.

Il n'y a pas de question ou de remarque.

F. Wermeille, au nom de la commission financière et de gestion, indique que CHF 430'000.-, c'est une somme ! Un montant de CHF 158'000.- ne concerne pas directement le PAL. Ce sont les « autres études » (plan d'alignement, PGEE, etc.), qui coûtent cher, mais qui ont un sens puisqu'il s'agit de les compléter, de les mettre à jour et de les adapter au nouveau PAL. Notons également que des aides financières de la part de l'Etat pourront être sollicitées et seront à déduire de la charge finale. Certes, la réalisation d'un PAL est une obligation, et nous admettons qu'il est effectivement difficile à notre niveau d'en saisir tous les frais et toutes les démarches. A notre décharge, nous ne pouvons pas douter de la bonne foi des porteurs et décideurs du projet. Dans cette affaire, certains seront peut-être tentés de mettre les pieds contre le mur en dénonçant son coût et son inutilité. Sur la durée, ce n'est certainement pas la solution, puisque ce ne sera que partie remise.

La commission financière et de gestion soutient cette demande de crédit à l'unanimité.

F. Wermeille, à titre personnel, indique que dans l'adversité, tentons de relever ce qui est positif. D'abord, on nous parle d'une validité d'un PAL d'une quinzaine d'années. Dans la réalité, ce sera plus. Le coût effectif par année, dans l'imaginaire sera donc moindre. Ensuite, il s'agit d'un projet, un projet dans la signification exacte du terme. Un projet dans lequel il s'agit d'être quelque peu visionnaire, dans lequel il s'agit de poser aujourd'hui des jalons, des lignes directrices, des éléments sur le développement futur du village. D'une certaine manière, il s'agit entre autre de définir aujourd'hui des points forts qui seront visibles et perceptibles bien au-delà de la durée de ce PAL, au-delà d'une génération. Dans la gestion courante du ménage communal, existe-t-il encore des domaines de conduites à proprement parler stratégiques ? Ce projet a un pilote désigné. Ce pilote, ce n'est ni le SAT, ni non plus les bureaux techniques ou d'expertises, le pilote, c'est la Commune. C'est à nous, bien sûr dans la mesure des contraintes données, de modeler aujourd'hui le visage de demain, d'y apposer notre empreinte. Et ce pilotage, on se doit de se l'approprier, les autorités doivent se l'approprier, ne pas le laisser à d'autres.

O. Moulin demande si plusieurs demandes de devis ont été faites? Est-ce que vous allez engager cela de manière globale et qu'est-ce qui sera mis en place comme vérification pour ne pas dépasser le montant de crédit ?

C. Hadorn indique que vu le délai imparti, plusieurs offres n'ont pas pu être demandées. On avait plusieurs pistes et le bureau Archam paraissait le plus adapté. Le bureau Holinger paraissait le plus compétent pour la suite du projet, notamment les analyses détaillées du PAL. On est venu avec ce montant d'un coup. Ce n'est pas pour avoir un chèque en blanc et pouvoir puiser dedans. Il est bien clair, comme pour le Sasselet ou les autres projets jusqu'à maintenant, où il n'y a pas eu de dépassement (mis à part pour le projet du Sasselet) on mettra en place un suivi vigoureux pour le financement et le budget ne sera pas dépassé. En fonction de l'avancement du projet, les études seront échelonnées ces deux prochaines années. C'est aussi pour cela que le budget a été réparti sur trois ans.

S. Bianchini ajoute que le bureau Holinger s'occupe de la partie technique et le bureau Archam de la partie aménagement du territoire. Ils pilotent ce projet et font appel à des bureaux spécialisés pour chaque domaine. Il s'agit d'un comité de pilotage entre le Conseil communal et ces bureaux.

Il n'y a plus de remarque ou question.

A. Amstutz donne lecture l'arrêté.

L'arrêté est adopté par 14 voix pour et 1 abstention.

12. **Rapport d'information de la déléguée (Mme Sabine Krieg) au Conseil d'établissement scolaire communal (CESC).**

S. Krieg indique que les membres du CESC se sont retrouvés trois fois durant l'année 2020.

Le camp de ski 2020 a eu lieu. Le CESC a aidé à chercher du matériel de ski pour les élèves qui n'étaient pas équipés.

Organisation de journées à ski

Le CESC désire organiser d'éventuelles journées à ski aux Bugnenets avec les 3 et 4 Harnos pour les années à venir. C. Stauffer et S. Krieg vont prendre contact avec le CESC du Landeron afin de savoir comment ils s'organisent pour le transport, le dîner, etc.... Ce projet est actuellement en stand-by à cause de la pandémie.

Fête de l'été

La fête de l'été devait se dérouler le 26 juin mais malheureusement a dû être annulée à cause de la pandémie. C'est une grande perte financière pour le CESC car la fête de l'été est la plus grande rentrée d'argent de l'année.

Désalpe

Notre belle Désalpe fut également annulée. Le CESC n'a donc pas dû acheter les collations pour les élèves et les enseignants qui participaient au cortège.

Marché de Noël 2020

Le marché de Noël a également été annulé. Dommage car son bénéfice est entièrement reparti dans les classes pour différentes activités.

Le CESC a contribué financièrement à différentes activités scolaires telles que le canapé forestier. Aucun budget n'a été alloué par l'éorén pour cette activité et de ce fait, le CESC a financé une partie du matériel. Il a également financé le matériel nécessaire à la réalisation des deux belles fenêtres de l'Avent du Collège de La Gouvernière que les élèves et le corps enseignant ont magnifiquement décorées.

13. **Rapport d'information du délégué (M. Jean-Philippe Lécho) au Conseil intercommunal du syndicat de l'Ecole obligatoire de la région de Neuchâtel (éorén).**

J.-Ph. Lécho indique que la grande nouvelle de 2020 c'est que l'éorén passe de 12 à 9 communes membres au 01.01.2021. Cela a nécessité une refonte du règlement de l'éorén. J. Chiffelle et lui sortent juste d'une séance à ce sujet, qui a permis de modifier et d'adopter le règlement permettant une procédure décisionnelle différente de ce qu'elle était auparavant. J. Chiffelle expliquera ce changement en détails dans son allocution.

Le budget global de l'éorén se monte à environ 105 millions de francs. Le budget de l'enseignement, réparti entre les différentes communes, se monte à près de 68 millions. Lignièrès participe à 2% de ce budget, avec une population qui représente le 1.5% de la population totale de l'éorén. Grâce à la nouvelle grille de répartition pour la participation des différentes communes qui est actuellement basée sur un coefficient de 26.3% de la population et 73.7% des élèves, alors qu'auparavant, cela représentait 10% de la population et 90% des élèves jusqu'en 2018. Grâce à cette nouvelle clef de répartition, la commune a donc économisé CHF 38'000.-. Lignièrès est toutefois défavorisée par rapport à des communes qui ont moins d'enfants scolarisés. Le coût par élève en 2020 est de CHF 9'038.- alors qu'il sera de CHF 9'230.- au budget 2021, soit une augmentation d'un peu plus de 2% pour autant que la répartition par cycle reste la même, car les coûts varient selon le cycle. En 2020, au premier cycle, le coût est de CHF 7'809.- par élève et concerne 47 enfants. Au 2^{ème} cycle, il s'élève à CHF 8'478.- par élève et cela concerne 52 enfants. Au 3^{ème} cycle, le coût est de CHF 11'350.- par élève et concerne 50 enfants. D'une façon générale, des investissements conséquents seront à prévoir par les communes pour cette législature, ce qui devrait mener à environ CHF 82.6 millions à investir. Cela augmentera le coût par élève d'environ CHF 540.-.

14. **Rapport d'information du délégué (M. Raphaël Humbert-Droz) au Conseil intercommunal du syndicat pour l'épuration des eaux, du Landeron, de Lignièrès, La Neuveville et Nods (SIEL).**

Le véhicule de service ainsi que le matériel informatique de la STEP du Landeron ont été remplacés cette année pour un montant de CHF 55'000.- selon une demande de crédit votée en octobre 2019.

La conduite située entre Lignièrès et le Landeron a été curée, suivi d'un passage caméra afin d'en contrôler l'état car celle-ci traverse une zone de captage pour l'eau potable. Ces travaux doivent être effectués tous les 5 ans.

Divers entretiens ont été réalisés à la STEP du Landeron.

Le projet de raccordement avec ARA am Twannbach suit son cours. Il consiste à raccorder les communes de Douane, Gléresse et Plateau de Diesse à la STEP du Landeron.

En octobre 2020, un crédit de CHF 250'000.- a été accepté pour le remplacement du moteur à gaz qui entraîne une génératrice produisant 40% de l'énergie consommée par la STEP.

Un nouveau collaborateur entrera en fonction le 1er février 2021. Celui-ci devra suivre la formation nécessaire afin d'être opérationnel en 2023, lors du départ à la retraite de l'employé actuel, à savoir également que le chef de station prendra sa retraite fin 2025 et qu'il n'y a actuellement que deux employés. Le coût par habitant subira une augmentation due à la formation de cet employé qui représentera également un collaborateur supplémentaire. Au budget 2020, le montant par habitant était à CHF 109.85. Il passe à CHF 114.56 pour 2021.

15. **Rapport d'information du délégué (M. Jérôme Ribeaud) au Comité de gestion de l'Association du Centre d'animation et de prévention (Le CAP).**

Année pour le moins particulière, 2020 a commencé sur les chapeaux de roues pour Le CAP. Les mois de janvier à mars ont vu un Accueil Ados toujours aussi fréquenté, avec une moyenne de 50 à 60 jeunes par accueil. Cela a été l'occasion de faire participer celles et ceux qui se sont appropriés ce lieu à un réaménagement des locaux, avec notamment la création de nouveaux espaces sollicités par les jeunes.

En ce début d'année, Le CAP n'hésite pas à sortir de ses murs, pour aller à la rencontre des jeunes dans leur propre environnement: des accueils libres et des activités dans les salles de gym des différentes communes sont ainsi proposés de même qu'une nouvelle édition de SportsNight, soirée sportive au C2T.

Puis vint le mois de mars et le début de la crise sanitaire qui rythme désormais notre quotidien. Du jour au lendemain, les écoles ferment et le semi-confinement est instauré. Le CAP se voit dans l'obligation de fermer son Accueil Ados et, dans un premier temps, de suspendre toutes ses activités et projets en cours.

De mars à mai, deux axes principaux sont définis pour garder le lien avec les jeunes, être à leur écoute et les aider au mieux à traverser cette période :

- Une présence en ligne avec notamment des activités proposées via les réseaux sociaux et un Accueil Ados 2.0 à distance avec la plateforme Discord.
- Des présences Hors-Murs dans l'espace public pour aller à la rencontre des jeunes pour lesquels rester à la maison pouvait parfois s'avérer compliqué. Prendre de leurs nouvelles, sensibiliser les jeunes à la situation et aux mesures en cours, voilà le but que se fixe l'équipe d'animation. Cela bien sûr en évitant tout effet d'appel et en prenant garde à ne pas jouer un rôle « policier » qui n'est pas le sien.

Durant cette période, l'équipe d'animation accompagne également à distance plusieurs projets proposés par les jeunes : réalisation d'une émission télévisée en ligne, action de soutien au personnel soignant. En juin, un certain assouplissement des mesures a permis de proposer à nouveau des activités en présentiel, mais uniquement en extérieur par précaution sanitaire. Des Accueils Ados sont donc à nouveau organisés devant Le CAP et dans les villages. Intitulés « Summer CAP », ces précieux moments de respiration permettent alors aux jeunes de se retrouver à nouveau entre amis, juste avant les vacances d'été.

En juillet, les autorités cantonales encouragent un renforcement des activités pour la jeunesse durant l'été et une présence accrue des travailleurs sociaux dans l'espace public. Le CAP obtient ainsi une aide financière pour l'engagement de moniteurs-trices permettant de renforcer son offre d'activités pendant les vacances scolaires. Des « Summer CAP Spécial Vacances » ont ainsi lieu, tantôt devant Le CAP, tantôt dans les villages et dans l'enceinte des piscines du Landeron et de Lignièrès. En août, un mini-camp sur deux jours et une nuit sont également proposés aux jeunes entre 12 et 14 ans. La rentrée scolaire voit le retour d'un fonctionnement « presque normal », avec notamment la reprise de l'Accueil Ados en intérieur et extérieur, avec bien sûr un plan de protection et des mesures sanitaires adaptées. Jusqu'en octobre, plusieurs projets et événements peuvent également prendre place : tournoi de foot, action de soutien d'un jeune à une association Togolaise pour les enfants démunis, programme spécial pour les vacances d'octobre ainsi que la réalisation d'un premier chantier participatif sur le skatepark du Landeron. La rentrée scolaire est aussi l'occasion pour Le CAP d'accueillir une stagiaire HES, engagée jusqu'en février 2021.

La fin du mois d'octobre marque un nouveau tournant, avec la mise en place de nouvelles mesures cantonales et fédérales pour contrer une nouvelle vague de la pandémie. Le CAP se voit contraint de fermer à nouveau son Accueil Ados et d'annuler plusieurs projets, dont une fête prévue pour Halloween. Après une courte période d'incertitude, l'équipe d'animation décide de rebondir à nouveau et d'adapter encore une fois son action à la situation. Toujours animée par la certitude que jouer un rôle d'accompagnement et de soutien aux jeunes dans cette période difficile est essentiel, l'équipe du CAP se fixe trois objectifs principaux pour cette fin d'année :

- Rester à l'écoute des jeunes et de leurs besoins autant que possible.
- Jouer un rôle de sensibilisation et de médiation sur la situation et les mesures actuelles.
- Détecter les éventuelles situations individuelles problématiques, soutenir et accompagner.

Pour atteindre ces objectifs, tout en respectant et en soutenant les mesures sanitaires, Le CAP décline son action de trois manières principales :

- Présence dans l'espace public pour aller à la rencontre des jeunes. Développement de projets facilitant la prise de contact (par exemple : un projet vidéo/interviews est en cours).
- Présence au C2T. En collaboration avec la direction, Le CAP est régulièrement présent dans la cour d'école pendant la pause du matin pour maintenir le lien avec les jeunes. Des activités adaptées aux mesures sont ainsi proposées sur des temps courts, permettant aux jeunes de se défouler, de s'exprimer ou simplement de se changer les idées.
- Présence en ligne. Le CAP reste en lien avec les jeunes malgré la distance physique via les réseaux sociaux et autres plateformes. Des activités et des jeux sont proposés et l'équipe d'animation est joignable par les jeunes pour toute demande, besoin de soutien ou d'écoute.

Perspectives pour 2021

Si l'évolution de la situation sanitaire en 2021 demeure incertaine, Le CAP se prépare à poursuivre son action en faveur de la jeunesse tout en continuant de s'adapter. Tout porte à croire que des mesures restrictives vont perdurer d'une façon ou d'une autre, c'est donc sur un plus long terme que Le CAP doit pouvoir se projeter et réinventer certaines de ses prestations. On constate d'une manière générale une inquiétante péjoration de la santé mentale chez les jeunes, la presse s'en est d'ailleurs récemment fait écho. Également convaincues que les structures destinées à la jeunesse représentent un soutien essentiel pour les jeunes en ces temps difficiles, les autorités cantonales ont évoqué de potentielles dérogations pour les centres d'animation socioculturelle. Des demandes auprès du Service Cantonal de la Consommation et des Affaires Vétérinaires sont donc en cours afin d'alléger certaines mesures et permettre ainsi à nouveau l'organisation d'activités en présentiel. Ces activités, bien sûr limitées en terme de fréquentation et soumises à un strict plan de protection, pourraient démarrer dès janvier 2021. Des projets et de nouvelles offres, adaptables en fonction de l'évolution des mesures, sont également en réflexion. Difficile d'envisager avec certitude de quoi sera fait 2021... Mais c'est avec inventivité et envie

que l'équipe du CAP est déterminée à relever le défi de continuer à être présente aux côtés des jeunes durant cette nouvelle année!

16. **Lettres et pétitions.**

A. Amstutz n'a reçu aucune lettre et aucune pétition.

17. **Motions et propositions.**

A. Amstutz n'a reçu aucune motion ou proposition, mis à part celle dont il a parlé au point 4.

18. **Résolutions, interpellations et questions.**

C. Stauffer demande comment sont déterminés les salaires des employés communaux et comment les augmentations sont prévues ? s'agit-il d'une loi cantonale ?

C. Hadorn lit la question telle qu'elle a été posée par mail et lui répond que, conformément au Règlement général de Commune, l'ensemble du personnel communal est régi selon le statut de la fonction publique de l'Etat de Neuchâtel.

Lorsque des mesures d'économie sont prises par l'Etat de Neuchâtel vis-à-vis de son personnel et notamment en matière salariale, elles sont également appliquées au personnel communal de Lignières.

La politique salariale tend à garantir une équité de traitement entre les titulaires en établissant un lien étroit entre les attributions de chaque fonction de l'administration communale et la rémunération.

Elle repose notamment sur un système d'évaluation et de classification des fonctions. L'échelle des traitements des fonctionnaires est constituée de 16 classes de traitement. Pour chaque classe de traitement, la rémunération prévue est divisée en 26 échelons. Pour rappel, jusqu'à fin 2016, ces classes de traitements étaient constituées de 38 échelons. Aussi, depuis lors, la progression salariale a été diminuée d'un tiers.

Pour déterminer la classe de traitement correspondante à chaque fonction, une évaluation est effectuée sur la base notamment du cahier des charges. En finalité, chaque titulaire se voit attribuer une classe de traitement selon la fonction occupée. Le traitement initial tient compte de la formation, de l'expérience et des qualités particulières de l'employé(e), en relation avec le rôle attendu et les responsabilités de la fonction considérée.

Le 1er janvier de chaque année, le personnel de l'Etat progresse d'un échelon jusqu'à concurrence du maximum salarial de la classe de traitement, ceci pour autant que les rapports de travail aient duré au moins une année. Lorsque l'insuffisance des prestations fournies le justifie, le Conseil communal peut refuser l'augmentation annuelle du traitement d'un ou d'une fonctionnaire.

L'échelle des traitements est en principe adaptée chaque année à l'évolution du coût de la vie en Suisse sur la base de l'IPC (Indice des prix à la consommation). L'évolution annuelle de l'indice du mois de mai sert de référence pour fixer l'indexation des salaires de l'année suivante.

Pour de plus amples informations, nous nous permettons de vous renvoyer aux législations et réglementations cantonales en la matière disponibles sur Internet et plus particulièrement:

- Loi sur le statut de la fonction publique
- Règlement général d'application de la loi sur le statut de la fonction publique

- Règlement concernant les traitements de la fonction publique

Il n'y a pas d'autre résolution, interpellation ou question.

19. **Communications du Conseil communal.**

Josiane Chiffelle communique que le règlement général de l'éorén devait être révisé suite à la fusion des communes de Neuchâtel, Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin pour être opérationnel le 1er janvier 2021.

Lors de la séance du conseil intercommunal du 26 août 2020, une première version de règlement avait été retirée de l'ordre du jour car plusieurs communes, dont Lignières, s'y opposaient.

Deux séances de travail avaient été agendées afin d'obtenir un consensus. Par mail du 15 octobre, la commune de Lignières a demandé que les points concernant la répartition des charges entre les communes et les conditions de retrait soient également traités.

Lors de la séance de travail du 18 novembre, MM Zen-Ruffinen et Jeannerat (professeur de droit et docteur en droit), mandatés par le comité scolaire, ont fait une proposition dont les points principaux étaient :

- Trouver un point de rencontre entre les grandes et les petites communes
- Eviter que Neuchâtel ait la majorité à elle seule mais conserve un poids certain
- Supprimer la double majorité des élèves et des communes représentées
- Fixer le nombre de membres par rapport à la population uniquement:
 - Jusqu'à 2'500 habitants : 1 membre (Cressier, Cornaux, Enges, Lignières)
 - 2'501 à 5'000 habitants : 2 membres (Le Landeron, St-Blaise, Hauterive)
 - 5'001 à 7'500 habitants : 3 membres (La Tène)
 - Au-delà de 7'501 par tranche de 5'000 habitants : 10 membres (Neuchâtel)
 - Total de membres : 23 (contre 24 actuellement)

Pour les communes qui n'ont qu'un représentant, le poste sera occupé par le conseiller communal en charge de l'école. La Commune de Lignières n'aura donc plus de représentant du conseil général au syndicat. Pour les communes qui ont plus de représentants, ils peuvent être choisis parmi le conseil général ou les électeurs communaux.

En ce qui concerne le comité scolaire : passage à 4 membres. La présidence doit changer chaque année. Création d'une commission financière. Les communes présentes semblant satisfaites de cette proposition, la deuxième séance a été annulée. La commune de Lignières a toutefois insisté, soutenue par plusieurs communes, pour que ces points (revoir la clef de répartition et les conditions de retrait) soient mis à l'ordre du jour d'une séance début 2021.

Le nouveau règlement a été accepté lors de la séance de ce jour, mais ce n'est pas facile. Un représentant de la Ville de Neuchâtel a contesté le nombre de membres pour sa commune. Il a aussi voulu annuler la présidence tournante. On verra comment seront représentées les nouvelles autorités en janvier. Le règlement a été validé.

Service de bénévoles

Vu l'évolution de la pandémie au cours de l'automne, la société de développement a souhaité réactiver le service de bénévoles. Le fonctionnement a été adapté à la situation actuelle et il n'y a plus de plan de livraison par semaine. Les personnes qui souhaitent bénéficier de ces services, doivent prendre contact avec l'administration communale. Ensuite, c'est le bénévole qui prend directement contact avec le

bénéficiaire pour organiser la prestation. Le système est opérationnel, les bénévoles prêts, mais aucune demande n'a été faite pour l'instant.

Marché de Noël

Suite à l'annulation du marché de Noël et de la St-Nicolas, la société de développement a souhaité faire une action pour les enfants du collège. Un sapin a été décoré par leurs soins et un paquet de friandises a été remis à chaque élève, déposée sur leur table lundi matin. Un grand merci à la société de développement pour leur action.

J. Humbert-Droz indique que la demande de crédit pour la mise aux normes de l'arrêt de bus situé à proximité de l'église est reportée à début 2021, suite à quelques complications.

Concernant les Aînés, la course d'été et le repas de Noël ont dû être annulés. Le budget prévu à cet effet a été offert sous forme de bons de CHF 50.- à faire valoir dans les commerces de Lignièrès, avec l'aide de la SDL et du Lions Club La Neuveville-entre-deux-lacs.

Il remercie tous les conseillers généraux ainsi que les membres du Conseil communal. Il souhaite une bonne retraite politique à ceux qui arrêtent.

F. Bonjour indique que le premier point concerne la révision du règlement général du syndicat intercommunal de la sécurité civile (les pompiers), suite à la fusion de la nouvelle Commune de Neuchâtel. Dans ce nouveau règlement, la Ville de Neuchâtel, avec le calcul des voix pondérées obtient 49 voix sur 100. La plupart des décisions sont prises à la majorité des deux tiers, ce qui confère à la Ville de Neuchâtel un droit de veto sur les décisions prises par le syndicat. On trouvait cette répartition étonnante et Lignièrès a décidé de faire une proposition lors de l'assemblée et de demander de renvoyer ce point en commission afin d'examiner cette problématique. On avait l'appui des communes de L'Entre-deux-Lacs avant l'assemblée. Lors de ladite assemblée, après avoir entendu la Ville de Neuchâtel combattre cette proposition, seuls Enges et Cressier nous ont soutenus. Les autres avaient changé de camp. On s'est fait coucher par Goliath.

Une convention du stand de tir avait été signée en 2014 entre les Communes de Lignièrès, du Landeron, de Cornaux et d'Enges et concernait l'utilisation de la ligne de tir de Lignièrès. La Commune d'Enges a décidé de se retirer au 1^{er} janvier 2021 avec l'accord des autres communes. Cela n'aura pas beaucoup d'impact dans les comptes communaux car l'amortissement de CHF 2'900.- s'est terminé en 2020.

Concernant l'approvisionnement d'eau à la Commune d'Enges, Lignièrès livre de l'eau à Enges par le SEPLE. Le contrat de 2010 a été résilié par Lignièrès car le prix fixé ne correspond plus aux prix pratiqués actuellement. Une nouvelle tarification est en cours de négociation avec Enges.

La Commune de Lignièrès a assermenté deux agents de sécurité de la Tène. Selon la loi sur la police, Lignièrès doit les assermenter car il est possible qu'ils soient appelés à intervenir sur le territoire de Lignièrès pour l'accomplissement de tâches de sécurité publique, compte tenu de la collaboration mise en place entre les communes de l'Entre-deux-Lacs. Concernant notre agent de sécurité, M. Voirol, nous avons toujours un partenariat avec la Commune de Saint-Blaise.

A. Chiffelle indique, comme annoncé lors de la dernière séance du Conseil général, que les cloches de l'église ainsi que le système de télécommande auront besoin d'une sérieuse mise à niveau. Pour ce faire, une demande de crédit sera soumise en temps voulu. Des devis ont déjà été demandés pour cette réfection et amélioration. Il s'agira également de sécuriser l'accès à l'escalier en lieu et place des échelles actuelles.

C. Hadorn informe sur les sujets suivants:

Mise en conformité des archives communales et mise en place d'une GED. Traitement reporté au début d'année 2021.

C. Hadorn indique que lors de la séance du Conseil général du 17 septembre dernier, il avait annoncé qu'une demande de crédit concernant la mise en conformité des archives communales afin de nous conformer aux dispositions législatives en la matière serait proposée ce soir. Toutefois, ce projet de mise en place d'une GED doit être différé, car le dossier n'a pas pu être finalisé à temps. Il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil général au début de l'année 2021.

Retour sur votations communales du 27 septembre 2020 concernant l'impôt foncier

Pour rappel, la votation du 27 septembre dernier sur le sujet de l'impôt foncier a été acceptée par 234 OUI (57.64%), contre 172 NON (42.36%). Le taux de participation s'est quant à lui élevé à 55.29%. C. Hadorn remercie tous les concitoyens et concitoyennes qui ont soutenu l'arrêté du Conseil général, et qui permet donc d'éviter un alourdissement supplémentaire des charges des comptes de la commune.

Vente parcelles au Sasselet.

Nous pouvons vous annoncer de bonnes nouvelles concernant l'avancement de la vente de parcelles et de la construction de nouvelles habitations au Sasselet. En effet, le promoteur CADU Invest, représenté par M. Dubey, qui avait acheté deux parcelles, et réservé quatre autres (moyennant un acompte de 10%), vient d'acheter définitivement les parcelles 3 et 4. Les parcelles 5 et 6 devraient suivre en début 2021, car il a plusieurs dossiers de personnes intéressées. Les deux premières maisons en construction, qui seront terminées à l'été 2021, ont trouvé preneur. Si les constructions et ventes continuent à ce rythme, il n'est pas impossible que M. Dubey s'intéresse encore à d'autres parcelles. En parallèle, une famille travaille sur un projet de villa sur une parcelle de la partie est du nouveau quartier. Nous souhaitons également que ce dernier projet se concrétise en 2021.

Annulation de la réception des nouveaux habitants et des jeunes de 18 ans.

Dans le contexte sanitaire actuel, nous avons malheureusement été contraints d'annuler la rencontre avec les nouveaux habitants de Lignièrès, ainsi que la réception des jeunes de 18 ans. Suivant l'évolution de cette pandémie en 2021, nous regarderons pour éventuellement grouper 2020 et 2021 en terme de réception des nouveaux habitants. En ce qui concerne les jeunes de 18 ans de cette année, nous leur avons envoyé le traditionnel livre sur Lignièrès, ainsi qu'un bon de CHF 50.- à faire valoir dans les commerces et établissements publics du village.

Séance de constitution des nouvelles autorités le 17 décembre 2020.

C. Hadorn rappelle, pour ceux et celles qui sont concernés, que le jeudi 17 décembre 2020 à 20h00 dans cette même salle a lieu la séance de constitution des nouvelles autorités pour la législature 2021 – 2024. Cela concerne le Conseil communal, le bureau du Conseil général et l'ensemble des commissions qui devront être constituées. Il remercie d'avance toutes et tous pour leur active participation et souhaite d'ores et déjà la bienvenue aux nouveaux membres.

Remerciements des membres sortants et des membres poursuivant leur mandat.

C. Hadorn souhaite, au nom du Conseil communal, remercier sincèrement les membres du Conseil général qui ont souhaité ne pas continuer pour la prochaine législature. Il remercie pour le travail effectué et le temps consacré pour notre Commune toutes ces années.

Pour le Parti socialiste, les remerciements vont à Mme Catherine Charpilloz et M. Jean-Philippe Léchet.

Pour le parti libéral radical, les remerciements vont à Mme Nicole Chédel, Mme Sabine Krieg, M. Antoine Amstutz, M. Pascal Chiffelle, M. Olivier Moulin, M. Marcel Stauffer et M. Raphaël Humbert-Droz

